

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 mars 2016

Le 7 mars deux mille seize à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ADER Mathias, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs ADER Mathias, Maire, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TREGUIER Gaëtan, TURPIN Nicolas et Mmes BEURAIN Nathalie, LABARRE Katia, LAMME Sophie, LEREBOURG Emilie et RENARD Bénédicte.

Absent : M. Najim FILALI.

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil précédent
- Délibérations :
  - o Vente du tracteur.
  - o Demande de subvention « accessibilité handicapé de la Mairie (portes intérieures).
  - o Complément sur l'atelier municipal.
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

### **Validation du compte-rendu du conseil précédent :**

Le Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 septembre 2015.

### **Vente du tracteur.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le tracteur immatriculé **8023 JJ 76** pour la somme de **1 euro** à Monsieur RENARD Xavier, employé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité :
  - De vendre le tracteur immatriculé 8023 JJ 76 pour la somme de 1 euro à Monsieur RENARD Xavier.
  - D'inscrire au Budget 2016, la somme de 1 euro à l'imputation budgétaire concernée.
- autorise M. le Maire à :
  - Signer les documents se rapportant à la vente du tracteur.
  - Résilier le contrat d'assurance afférent à ce bien.
  - Sortir le tracteur de l'Etat de l'Actif de la commune.

## **Travaux accessibilité handicapés.**

Considérant la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil Municipal a, en 2010, demandé à l'APAVE NORD OUEST d'élaborer un diagnostic évaluant les conditions d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée a été élaboré selon les préconisations de cet organisme et a été transmis aux services de la Préfecture le 30 octobre 2015.

De fait, comme précisé sur ce document, Mr le Maire propose de programmer pour l'année 2016 le changement des portes intérieures de la mairie par des blocs portes de 0.90 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité :
  - De programmer les dits travaux sur l'année 2016.
  - D'inscrire la somme de 5 500 euros au budget primitif 2016.
- autorise M. le Maire à :
  - Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer les documents en résultant.
  - Solliciter d'éventuelles aides financières

## **Construction d'un atelier municipal**

M. le Maire rappelle :

- La délibération en date du 20 décembre 2013 décidant la construction d'un atelier municipal.
- La délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 décidant suite à une étude fine des besoins de la commune de porter le budget prévisionnel afférent à la construction de l'atelier municipal à la somme de 200 000 euros H.T.
- La délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 décidant d'attribuer le marché de la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet « Caroline Thibault » pour un montant d'honoraires de 18 500 euros H.T.

Il précise que dès lors Mme THIBAULT a transmis à la commune l'Avant-Projet Sommaire ainsi que la notice estimative des travaux.

Il en résulte que le montant prévisionnel H.T des travaux se monte à la somme de 199 459 euros auquel il convient d'ajouter la somme de 23 890 euros si installation de panneaux photovoltaïques ainsi que le montant des honoraires du cabinet d'architecte soit 18 500 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité :
  - De retenir l'installation de panneaux photovoltaïques.
  - D'inscrire la somme complémentaire de 51 000 euros au budget primitif 2016.
- autorise M. le Maire à :
  - Solliciter d'éventuelles aides financières.

## **Débat d'orientation budgétaire**

Ce débat ne peut être mené compte tenu du manque d'éléments quant aux dotations de l'Etat.

Cependant on peut d'ores et déjà noter quelques travaux à prévoir :

- ⇒ La rampe handicapée du presbytère,
- ⇒ Le remaniement d'ardoises sur la toiture de l'église,
- ⇒ La peinture de la porte de l'église.

Par ailleurs, il conviendrait d'envisager de soutenir les associations soit dans leur budget de fonctionnement soit pour un projet précis.

On pourrait retenir également l'achat d'une tente qui serait mis à disposition des associations et de l'école de Bois d'Ennebourg par convention.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**

Sophie **LAMME**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Nicolas **TURPIN**

Daniel **MERAY**

Emilie **LEREBOURG**

Katia **LABARRE**